

2008/161 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE LYON AU SEIN DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA FONDATION CLAUDE MARTIN (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 avril 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Cette fondation est gérée par une Commission administrative composée de 9 membres. La Ville de Lyon dispose de 2 représentants, les 7 autres membres étant des personnalités lyonnaises choisies par cette même commission.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Nathalie PERRIN-GILBERT
- Richard BRUMM.»

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu le statut de la Fondation ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

**DELIBERE**

Sont désignés pour représenter la Ville de Lyon au sein de la Commission Administrative de la Fondation Claude Martin :

- Nathalie PERRIN-GILBERT
- Richard BRUMM

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

G. COLLOMB